



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

DELIBERATIONS

Cession du foncier des établissements de Champ-Long : choix de l'acquéreur (à l'unanimité)

Le choix du candidat pour poursuivre la procédure de cession s'est porté sur le Groupe SOS Séniors et ENEAL.

Convention de mise à disposition du terrain de football, des vestiaires et du club house (à l'unanimité)

Une convention comportant les modalités de fonctionnement de la mise à disposition des structures sportives située quartier de l'Herma sera signée avec l'association Union Sportive Bas Vivarais, représentée par Monsieur Henri Fabregoule et Monsieur Jean-Pierre Ferrier, co-présidents. Il a été voté une occupation de ce domaine public pour une durée de 5 ans à titre gratuit.

Subvention à l'association Union Sportive Bas Vivarais (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 2000 euros à l'association Union Sportive bas Vivarais pour l'année 2021.

FIN DE LA SEANCE